



**COUR D'APPEL DE TOULOUSE
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FOIX**

COMMUNIQUE DE PRESSE
du procureur de la République de Foix

Foix le 22 juillet 2024

Le 11 juillet 2024, le président du tribunal judiciaire de Foix a validé la convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIPE) conclue le 26 juin 2024 par le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Foix et la société IMERYS TALC LUZENAC France, en application des dispositions des articles 41-1-2 et 41-1-3 du Code de procédure pénale. Il est rappelé à toutes fins utiles que, conformément à ces dispositions légales, l'ordonnance par laquelle le président du tribunal judiciaire valide une convention judiciaire d'intérêt public n'emporte pas déclaration de culpabilité et n'a pas la nature ni les effets d'un jugement de condamnation.

Cette convention fait suite à une enquête préliminaire, diligentée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), sous le contrôle du parquet de Foix, en matière d'infractions environnementales commises dans un contexte météorologique particulier.

Aux termes de cette convention judiciaire d'intérêt public, la SAS IMERYS TALC LUZENAC FRANCE s'est engagée à verser au Trésor public une amende d'intérêt public d'un montant total de 90.000 euros et à se soumettre pendant une durée de trois années aux actions et vérifications qui seront diligentées par la DREAL ; cette société s'est également engagée à réaliser des travaux, au cours de la période 2023/2026, dont le coût est estimé à plus de 2.900.000 euros. Par ailleurs, il est prévu que la société verse à trois associations la somme totale de 80.000 euros à titre de dommages et intérêts. Sous réserve du paiement de cette somme d'argent et du versement du montant de l'amende d'intérêt public, la validation de la convention judiciaire acte l'extinction de l'action publique à l'égard de la société signataire.

Il s'agit de la première convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale signée par un parquet dans le ressort de la cour d'appel de Toulouse.

Olivier MOUYSET
Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Foix